

INTERNEMENT HOSPITALIER

Par **Profil supprimé** Posté le 09/01/2017 à 13h38

bonjour a tous,

mon ex concubine avec qui j ai eu un enfant souffre de grave depression et d alcoolisme raison qui avait pousser notre séparation en 2005.j ai suite a la même époque obtenu par jugement du tribunal pour enfants la garde exclusive de mon fils aujourd'hui agé de 16 ans. je précise que j avis mis en place un droit de visite en milieu fermé, j ai fait au mieux pour continuer la relation entre elle et notre fils.mais depuis 10 ans c est l enfer pour passer les détail cure de desintox psy rien ni a fait rechute a chaque fois rapidement..quand elle a bu c est harcelement telephonique la nuit insulte menace quand elle débarque pas avec des bonhommes completement défoncer.. mains courante plainte, la police elle meme ne veut plus bouger tant que l on ma pas casser la geule. on a changer 20 fois de numéro de téléphone déménager .en 2014 a la demande de son medecin elle a etait interner 3 moi rechute très rapidement depuis toute cette folie a continuer avec des passage plus calme et d autre completement démentbref la j ai passer des fête juste un cauchemar mon fils evidement ne veut plus la voir et on peu le comprendre?? lui qui vous imaginer très perturber a etait des années chez un psy , aujourd'hui il remonte la pente il fait un cap restauration il a une petite chérie, un gamin comme un autre quoi, l autre soir completement bourrer elle a appeler a son boulot faire un scandale je vous laisse imaginer dans l état qu'il est rentrer.

voilà j essaie de faire cour, ma question j ai fait divers démarche pour la faire hospitaliser on me répond que ce n est pas possible que sont probleme est lier a l alcool que faut qu'elle le souhaite ,moi je souhaite retrouver une vie normal j ai jamaais pu refaire ma vie elle sont toute partir en courant et surtout qu'elle foute la paix a mon fils juste pouvoir vivre normalement quoi.. je me remet a vos témoignage si vous aussi vivez ou avez vécu cette situation qu'elle démarche pour la faire hospitaliser ou s adresser ..et sur du très long terme bien sur.. mon dernier espoir de la voir retrouver la raison car j ai l'impression que toute ces année de boisson excessive on altere son jugement qu'elle perd pied completement j ai eu très recemment le témoignage d'un amis l ayant vu completement saoul avec des sdf et ça reste la mere de mon fils avant qu'il arrive quelque chose de bien plus grave.et précision toute sa famille lui a tourner le dos donc peu pas compter sur eux.

voilà d avance merci pour vos conseil.
orlando.

3 RÉPONSES

Profil supprimé - 13/01/2017 à 15h30

bonjour,

essaye de voir avec une assistante sociale tu appuies bien que tu n'en peux plus les nerfs à bout et ton fils aussi,normalement elle doit t'aider on ne peut pas te laisser dans cette situation
courage

Profil supprimé - 26/01/2017 à 20h07

merci d avoir pris la peine de lire mon histoire je pensais avoir déjà répondu mais c'est pas publier , et malheureusement j en déjà vu et bien plus on parle dans le vide et y pas de solutions adéquate a ce problème et c est bien la le problème on parle de pathologie et pas de maladie mentale donc a charge a la personne de se faire soignerou pas et nous la famille on devient spectateur ou acteur quelque part, et a nos dépend triste a dire mais des solutions a ce stade y a en pas mais merci.

Profil supprimé - 29/01/2017 à 03h19

Bonsoir,

Je viens de prendre connaissance de votre message/situation...

Elle est bel et bien révélatrice d'un dysfonctionnement de notre système de santé: à force de cloisonner les pathologies (conduites addictives vs maladies psychiatriques) on en vient à laisser des familles entières dans la détresse.

Si vous ne pouvez rien obtenir des médecins pour la protéger d'elle-même, peut-être devriez-vous vous tourner vers la justice pour vous protéger vous et votre fils -car l'essentiel est là, il me semble- de ses harcèlements en saisissant à nouveau le juge, plutôt que la police/gendarmerie?

En y allant avec tout un dossier complet de l'ensemble des dépôts de plainte que vous avez déjà déposés contre elle, témoignages de vos proches, peut-être le juge pourra lui ordonner une injonction de soin?

Il me semble aussi que le préfet peut avoir autorité pour faire interner quelqu'un dès lors que cette personne "trouble gravement à l'ordre public"... Enfin je ne suis sûre de rien. Un conseiller juridique pourrait peut-être vous renseigner, orienter et accompagner dans ces démarches?

Votre fils est mineur. Vous pouvez probablement solliciter l'aide sociale à l'enfance, sa mère le met en danger, la protection de l'enfance peut peut-être vous accompagner pour vous mettre en lien avec le juge, et protéger votre fils de sa mère.

Enfin, je n'ai pas à proprement parler de solutions... ce sont juste des choses/pistes auxquelles je pense.. elles ne sont peut-être pas les bonnes/meilleures mais peut-être pouvez-vous y réfléchir?

En vous souhaitant bon courage
